



Numéro 52 - 13 janvier 2017

CTL du 13/01/2017

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, M. ORLIANGES, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.HINDERSCHID (T), M.WAY (T), Mme BESSON-BRILLANT (S),

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

SOLIDAIRES FINANCES : M. LAROUSSINIE (T), Mme ESCURE (T),

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. MOISSINAC (FO)

La CGT Finances Publiques et Solidaires font chacune une déclaration liminaire, celle de la CGT est retranscrite en dernière page.

M. MORICEAU, avant toute chose, précise qu'il a fait remonter à la DG la motion intersyndicale et la pétition signée par 190 agents du département que les organisations syndicales lui avaient remises lors de la précédente convocation du CTL avant de quitter la salle.

Il tient à souligner le caractère très digne de cette action intersyndicale d'autant plus qu'il connaît l'attachement de la CGT Finances Publiques du Cantal à ne pas pratiquer « *la politique de la chaise vide* ». Il précise qu'il n'est pas le directeur qui décide des suppressions d'emplois mais celui qui les localise. Il a bien conscience que compte tenu de la réduction des moyens budgétaires et en personnels, l'avenir sera de plus en plus difficile. Il ne manque pas d'informer la Direction Générale des difficultés rencontrées dans ce département. Il craint que nous ne soyons à l'étiage, au carrefour, à la croisée des chemins. Que va être le service public de demain ? Il n'a « que la certitude de l'incertitude ».

I- Approbation des procès verbaux des réunions des 22 novembre 2016 et 1^{er} décembre 2016 (pour avis) :

Sans observation particulière, ces deux procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II- La situation des emplois -PLF 2017(pour avis):

M. MORICEAU présente la déclinaison locale des suppressions et transformations d'emplois retranscrite dans le tableau de synthèse suivant :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Direction	+ 1 AFIP - 1 AFIPA	- 2 (Domaines)		- 2 (entretien) + 1 (concierge)	- 3
SIP Aurillac		-1 / + 1			
PCE			- 1		- 1
PCRP		+ 1	+ 1		+ 2
Paierie		- 1			- 1
PRS			- 1		- 1
Trés Murat				- 1	- 1
Trés Laroquebrou			- 1		- 1
TOTAL		- 2	- 2	- 2	- 6

Sa déclinaison locale au MAGERFIP est :

Redéploiements transferts	Gains de productivité (télé-IR, dématérialisation SPL)	Contribution proportionnelle	Correctif de charge	Dotation accueil	Total MAGERFIP	Dotation Prélèvement à la Source	Projet Loi de Finances 2017
- 2	- 1	- 4	- 0,8	+ 0,6	- 7	+ 1	- 6

M. HINDERSCHID (CGT) conteste ce chiffre de 6 suppressions d'emplois. Concernant la transformation du poste d'AFIPA en AFIP, il rappelle qu'un poste d'AFIPA avait déjà été supprimé en 2014.

Il trouve malhonnête de traduire comme une création de poste la charge de travail que représentera la mise en place du prélèvement à la source. Aucune arrivée ne se fera. Augmenter la charge de travail à hauteur d'un emploi à moyens constants, cela revient à le supprimer.

D'après les documents présentés, une fois déduites les suppressions d'emplois, il manquerait pour le réseau (hors direction) entre 8 et 16 emplois selon où l'on situe l'Équipe de Renfort Départementale.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle les difficultés rencontrées par l'ensemble des services qui génèrent colère, démotivation et mal-être de nos collègues.

Il interpelle le directeur, lui indique que la compassion n'est pas suffisante et en appelle à son « *devoir de désobéissance* ». Il faut faire un choix : « *être De Gaulle ou Pétain, Moulin ou Bousquet* »...

M. MORICEAU rétorque qu'il n'est pas dans la compassion mais dans la compréhension, que sa fonction l'oblige à l'obéissance et que la situation que nous connaissons est la résultante de choix politiques issus des urnes.

VOTE : 6 CONTRE (CGT et FO et Solidaires)

III – Les ponts naturels 2017 (pour avis):

M. JOUVE indique que deux jours de ponts naturels sont proposés pour 2017, soit le 26 mai 2017 et le 14 août 2017. Ces dates ont été fixées après consultation de la Préfecture et de l'Inspection d'académie.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que la position de la CGT ne varie pas et qu'elle s'oppose au principe des « ponts naturels ». La continuité du service public doit être maintenue et les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs jours de congé. Pour deux ponts naturels proposés, seule une autorisation d'absence est accordée par l'administration, l'autre journée étant prise sur les jours RTT. Rappelons que certains modules horaires n'offrent pas de jour RTT et que les collègues se voient ainsi contraints de poser un jour de leurs congés annuels, ce qui sans leur accord explicite est illégal. Il estime que la mise en place de ces « ponts naturels » est une des conséquences des suppressions d'emplois et que cela relève de la gestion de la pénurie. Il s'inquiète que ce dispositif soit une étape vers le cadencement des congés.

VOTE : 2 CONTRE (CGT), 4 POUR (FO – Solidaires)

IV-Harmonisation des horaires d'ouverture pour les services à compétence fiscale sur le site d'Aurillac (pour avis):

M. JOUVE présente le schéma d'harmonisation des horaires d'ouverture des services fiscaux sur Aurillac retenu par la Direction :

SIP, SIE et CDIF Aurillac :	Lundi, mercredi et vendredi :	8h30 / 12h et 13h30 / 16h ou sur RDV
	Mardi et jeudi :	8h30 / 12h ou sur RDV (<i>les après-midi uniquement sur RDV</i>)
SPFE Aurillac :	Du lundi au vendredi :	8h30 / 12h et 13h30 / 16h ou sur RDV

M. JOUVE indique que ces horaires d'ouverture sont une adaptation aux besoins des usagers, qu'ils ont été discutés avec les chefs de service et leurs agents.

M. MORICEAU précise toutefois qu'il s'agit d'un compromis destiné à apporter de l'oxygène aux agents.

M. HINDERSCHID (CGT) constate qu'il s'agit de fermer le SIP une ½ journée de plus et le SIE une journée par semaine. L'argumentaire de la Direction est particulièrement malhonnête en tentant de faire croire que cela répond à un besoin de l'utilisateur lorsque l'on connaît le nombre important de personnes qui se présentent lors des actuelles demi-journées de fermeture. Quant à la demande des collègues, elle résulte des difficultés que génèrent les multiples suppressions d'emplois et postes vacants. L'oxygène espéré risque de ne pas être au rendez-vous, les flux d'accueil se reportant vers les plages d'ouverture ou le téléphone...

VOTE : 2 CONTRE (CGT), 4 ABSTENTIONS (FO – Solidaires)

V-Départ à la retraite d'un agent BERKANI (Trésorerie d'Aurillac-ville) et modalités de son remplacement (pour information) :

Mme GIGUET informe du départ à la retraite d'un agent d'entretien BERKANI à la trésorerie principale d'Aurillac au 1^{er} février 2017. Elle précise que la note du bureau RHIC du 5 octobre 2016 stipule que, dans ce cas de figure, les heures libérées ont vocation à être redistribuées aux agents BERKANI déjà en fonction dans le département et que, si aucun d'entre eux n'est intéressé, ces heures seront intégrées au marché public de prestations de nettoyage, sans possibilité d'engager un agent contractuel de remplacement.

Les créneaux horaires que pratiquait cet agent n'intéressaient pas ses collègues. La direction a été amenée à les modifier, ce qui a permis de susciter une candidature.

M. MORICEAU tient à conserver ce type d'emplois qui permet à ces personnels d'avoir de meilleures conditions de travail que ceux des sociétés de nettoyage. Il fera tout son possible pour que cela perdure, il préfère maintenir l'emploi local.

M. HINDERSCHID (CGT) s'inquiète de cette note qui laisse à penser que la DG veut se débarrasser des emplois BERKANI pour confier les missions d'entretien, de gardiennage et de restauration au privé. Il remercie le directeur de sa volonté de maintenir ce type d'emplois.

VI- Fusion des communes de Murat et Chastel sur Murat (pour information) :

M. RAYMON nous informe de la création de la commune nouvelle de Murat qui regroupe les anciennes communes de Murat et de Chastel sur Murat à compter du 1^{er} janvier 2017. La trésorerie de rattachement de cette nouvelle commune sera le Centre des Finances Publiques de Murat.

M. MORICEAU indique que la trésorerie devrait être relogée d'ici la fin de l'année dans des locaux entièrement rénovés.

VII- Questions diverses :

M. MORICEAU fait un point sur la mise en place de la préfiguration du télétravail. La direction locale a retenu trois des cinq candidatures enregistrées à ce jour pour des raisons d'adaptabilité des métiers exercés.

M. HINDERSCHID (CGT) constate que sur les conventions proposées à la signature de ces agents, aucune prise en charge financière n'est stipulée pour compenser les dépenses d'électricité, d'abonnements, d'aménagements du lieu de travail et encore moins des coûts d'assurance alors qu'il est exigé que ces collègues soient couverts pour une pratique professionnelle à domicile.

M. MORICEAU nous fait part de ses inquiétudes quant à la date de fin des travaux du bâtiment Q. Lors de sa dernière visite du site en décembre, les sols du 2^{ème} et 3^{ème} étage n'étaient pas finis, les radiateurs pas tous installés, les banques d'accueil pas finalisées et le réseau informatique pas entièrement déployé.

Il indique que la réception des travaux est prévue pour ce jour 13 janvier.

Des emplois d'auxiliaires seront alloués aux travaux de déménagement et d'archivage.

M. MORICEAU a rencontré le Maire d'Aurillac concernant les abonnements aux parkings, une priorité et un tarif préférentiel devraient être appliqués pour les agents exerçant leur activité dans le bâtiment Q.

Il précise qu'une autorisation d'absence de 3 jours devrait être donnée à tous les agents concernés par les déménagements.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) précise que les travaux d'archivage du SIE ont déjà démarré, indique que cette tâche est particulièrement longue et fastidieuse d'autant qu'elle est exécutée dans des locaux particulièrement froids et demande quelles mesures pourraient être mises en œuvre pour régler ces problèmes.

M. MORICEAU répond que ces auxiliaires sont embauchés pour cela à condition de les encadrer et qu'il faudra trouver une solution pour le problème de chauffage, il est impensable de travailler dans ces conditions de température.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) insiste pour que l'apport des auxiliaires ne se résume qu'à la mise en cartons et à la manutention puisque le tri des archives nécessite lui les compétences des agents concernés.

M. JOUVE signale que concernant le problème des toilettes à Mauriac, la solution consiste à rénover l'installation. A ce stade, la direction est en attente de devis pour initier les travaux.

M. WAY (CGT) demande où en est la réflexion de la direction concernant le non remplacement des cartouches d'imprimantes individuelles pourtant toujours en état de fonctionner.

M. JOUVE indique qu'il faut considérer l'épuisement de la cartouche comme une panne du matériel, celui-ci sera donc enlevé conformément à la note locale.

M. WAY (CGT) proteste en soulignant que cette façon de faire va compliquer le travail des services et qu'il est absurde de se passer de matériel en état de fonctionner.

M. JOUVE concède un éventuel examen au cas par cas.

M. WAY (CGT) se félicite des solutions apportées suite aux interventions de la CGT concernant l'insuffisance de défraiement pour des collègues ayant du se rendre en formation. Il s'inquiète cependant quant aux mesures appliquées à l'avenir et notamment d'une application trop restrictive au plan local des prérogatives nationales.

M. JOUVE n'envisage pas de modifier la note locale mais plutôt le réexamen au cas par cas.

M. HINDERSCHID (CGT) demande où en est la réécriture de la note locale suite au groupe de travail national sur le sujet.

M. MORICEAU répond qu'il n'en a eu aucun écho pour l'instant.

M. HINDERSCHID (CGT) demande où en est la réflexion locale promise pour la prise en compte des temps de trajets pour rejoindre les lieux de stage dans le temps de travail.

M. MORICEAU indique qu'il n'a pas encore pris contact avec les départements voisins sur ce sujet.

M. HINDERSCHID (CGT) lui rappelle de prendre contact avec son homologue de la Creuse où ces temps sont compensés suite aux interventions et aux initiatives de la CGT.

N'hésitez pas à prendre contact avec les militants CGT si vous rencontrez des difficultés pour le remboursement de vos frais de déplacements et/ou la compensation de vos temps de trajets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45

Vos élus au CTL
Daniel HINDERSCHID, Luc WAY, Claudette BESSON-BRILLANT



Déclaration liminaire au CTL Emplois du 13 janvier 2017

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre du CTL dédié à l'emploi, ou plus exactement aux suppressions d'emplois. Notre présence, aujourd'hui, peut vous surprendre compte tenu de notre refus de siéger lors de la convocation du 05 janvier.

Comme vous le savez, nous ne sommes pas adeptes de la politique de la « chaise vide ».

Pour autant, nous avons participé à cette action intersyndicale afin de vous faire prendre conscience du désarroi et de la colère de nos collègues, tout ceci généré par les suppressions d'emplois et la réduction des moyens qui entraînent dégradation des conditions de travail et de la qualité du service public.

Malgré des charges toujours croissantes, le Projet de Loi de Finances 2017 prévoit 1815 emplois en moins dans notre administration (nous ne pouvons nous résoudre à considérer les apprentis comme des équivalents temps plein) !

Le couperet est tombé : encore 6 suppressions d'emplois aux Finances Publiques dans le Cantal !

La DGFIP aura perdu 37 000 emplois en 13 ans !!

Pour le département du Cantal, 5 emplois ont été sacrifiés en 2016, 6 le seront en 2017 !!! Sous prétexte de rigueur budgétaire, cela fera 99 emplois supprimés depuis 2003 dans notre département !

Les services disparaissent au fur et à mesure, ceux qui restent s'éloignent petit à petit des citoyens : 630 trésoreries de proximité ont été supprimées depuis 2009 dont plusieurs dans notre département. La qualité du service rendu à l'utilisateur est en baisse et le service public de proximité disparaît.

Quand entendrez-vous la souffrance des personnels de ne plus pouvoir exercer leurs missions correctement mais aussi la perte de sens qu'ils expriment au quotidien.

Quand entendrez-vous le désarroi des usagers qui n'arrivent plus à avoir de réponses claires dans cette administration de l'internet ?

Ce climat, sciemment instauré, ne serait-il pas utile pour justifier de nouvelles suppressions d'emplois, étape commode vers la destruction complète de nos services ?

Y aura-t-il une fin à cette spirale infernale ?

Soyez assuré que la CGT mettra tout en œuvre pour mobiliser les collègues afin d'y mettre un terme et de reconquérir un service public digne de ce nom.